

4 questions à Nathalie Amokrane-Hornero, adjointe aux finances

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015 SONT-ILS CONFORMES À VOS PRÉVISIONS ?

Oui. Nous avons demandé aux services une baisse de 5 % des dépenses de fonctionnement votées en 2015, soit 700 000 €. Nous avons dépassé cet objectif avec 900 000 € d'économies ce qui nous permet de financer l'investissement 2016 dans de meilleures conditions.

AVEC CE BUDGET 2016, ON ASSISTE À UNE AUGMENTATION DE PRÈS DE 10 % DES CHARGES DE PERSONNEL. COMMENT L'EXPLIQUEZ-VOUS ?

C'est exact. Les charges de personnel passent de 56,64 % à 65,56 % des dépenses réelles de fonctionnement. Curieusement, les dépenses de personnel pour la petite enfance (crèches et RAM) figuraient dans le budget du CCAS. Cela avait pour effet de minimiser le poids réel des charges de personnel du budget principal.

La Chambre Régionale des Comptes avait pointé cette anomalie que nous corrigeons. Avec plus de 65 % du budget, les charges de personnel sont très élevées, ce qui justifie de ne pas remplacer systématiquement le personnel qui mute ou qui part en retraite et de restructurer nos services.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CE BUDGET ?

Pour le fonctionnement, on peut remarquer que globalement, il n'augmente que de 1 % par rapport à 2015, malgré le transfert des charges de la petite enfance dans le budget communal. Nous avons réussi à diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune, ce qui nous permet de tenir notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux, malgré la baisse des dotations de l'État. C'est une grande satisfaction.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des budgets 2015/2016

Le transfert des charges de personnel du service petite enfance (crèches et RAM) du CCAS à la commune fait bondir les dépenses de personnel de 56,64 % à 65,56 %. Cela ne change rien du point de vue financier, puisque la subvention d'1 million d'euros accordée l'année dernière par la Ville au CCAS se réduit cette année à 120 000 €. Cette modification technique met en revanche clairement en avant le poids réel des charges de personnel. Le CCAS conserve ses missions à caractère social et particulièrement les aides d'urgence accordées aux Miolands qui rencontrent des difficultés.

